

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**M A I R I E
D E
S E R R A V A L**

Le trois avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Sylvain SOBOTA, Stéphane TISSOT.

Absents : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Philippe ROISINE.

Chrystel DEMIZIEUX a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Julien MICHEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT. DEL_04132024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération DEL_10442023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Eau et Assainissement ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	201 031,93	178 536,90	379 568,83
	Recettes réalisées (1)	B	154 146,69	173 380,40	327 527,09
	Restes à réaliser	C	42 000,00	0,00	42 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	567 012,00	181 150,00	748 162,00
	Dépenses réalisées (1)	E	114 559,61	130 354,61	244 914,22
	Restes à réaliser	F	230 332,56	0,00	230 332,56
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	39 587,08	43 025,79	82 612,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	468 091,09	23 346,25	491 437,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	507 678,17	66 372,04	574 050,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-188 332,56	0,00	-188 332,56
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	319 345,61	66 372,04	385 717,65

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Eau et Assainissement ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le trois avril deux mille vingt-quatre,

Le Maire,
Philippe ROISINE



Le Secrétaire de séance,
Julien MICHEL

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 21/04/2024
- de sa publication le 21/04/2024
Le Maire,
Philippe ROISINE.



ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par le Maire

A Serraval, le 03/04/2024

Le Maire



Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ordinaire

A Serraval, le 03/04/2024

le Conseil Municipal

CHEVALLEREAU Pascal	
DEMIZIEUX Chrystel <i>a donné pouvoir à Stéphane TISSOT</i>	
GUYONNAUD Stéphane	
HARDY Yann	
HUDRY-CLERGEON Vincent	
JONO Jean-Marc	
MASSART Nathalie	
MICHEL Julien	
MOLON Philippe	
PAILLOT Sarah	
SOBOTA Sylvain	
TISSOT Stéphane	

Certifié exécutoire par le Maire et de la publication, le

, compte tenu de la transmission en préfecture, le

A Serraval, le 03/04/2024

